

No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi, le 9 septembre 2019

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 9 septembre 2019 à la salle municipale, de 20 h à 20 h 46.

Sont présents: Madame Valérie Fortier
 Messieurs Denis Bergeron
 Guy Dupuis
 Marcel Larochelle
 Yvon Martel
 Éric Morissette

La séance est ouverte à 20 h par le maire, Monsieur Marc Plante, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

215-2019

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yvon Martel que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout de l'item « Autorisation d'achat de pancartes pour les routes en milieu rural/agricole ».

216-2019

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 5 août 2019.

Il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Guy Dupuis que le procès-verbal de l'assemblée du 5 août 2019 est accepté tel que déposé.

217-2019

Adoption des comptes.

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Marcel Larochelle que les comptes sont acceptés tels que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.

218-2019

Autorisation pour parution de chronique santé dans le journal municipal.

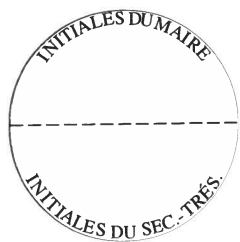
ATTENDU QUE le Conseil a reçu une demande d'une résidente pour faire publier dans le journal municipal, un article sur la santé dans le domaine de la naturopathie;

ATTENDU QUE la politique élaborée n'incluait pas ce genre d'article;

ATTENDU QU'après discussion avec le Conseil, les élus ont résolu d'autoriser la possibilité d'avoir une rubrique (chronique) sur la santé dans le journal;

ATTENDU QUE le Conseil publiera un article dans le journal afin de solliciter les résidents (personnes) qui auraient une compétence à faire parvenir leurs articles au bureau, maximum d'une page. Les articles reçus seront publiés selon l'espace disponible dans le journal et à tour de rôle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Morissette et appuyée par Valérie Fortier que le Conseil autorise la parution d'une chronique santé selon la disponibilité et l'espace requis dans le journal municipal.



No de résolution
ou annotation

219-2019

Autorisation de couverture internet et cellulaire dans la MRC d'Arthabaska – Appui à Cogeco Connexion inc. pour dépôt d'une demande d'aide financière.

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la MRC d'Arthabaska ont exprimé la volonté que l'ensemble des résidences, des commerces, des industries, des entreprises touristiques et agricoles situés dans les parties rurales des municipalités puissent avoir accès à des services de télécommunications fiables et rapides;

ATTENDU QU'un projet collectif de réseau de fibre optique était en réflexion dans la MRC d'Arthabaska depuis 2016 afin de trouver une solution pour améliorer les télécommunications sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE de récentes annonces gouvernementales, tant fédérales que provinciales, annonceraient des programmes d'aides financières destinés aux télécommunicateurs afin de déployer la fibre optique dans les municipalités rurales mal desservies;

ATTENDU QUE la compagnie Cogeco Connexion inc. désirerait présenter une demande d'aide financière dans le cadre de ces programmes afin de brancher les municipalités rurales de la MRC d'Arthabaska avec la fibre optique;

ATTENDU QUE la mise en place d'un réseau de fibre optique par Cogeco Connexion inc. permettrait une économie significative pour les municipalités en ayant accès à des services qui rencontreraient les exigences minimales établies par le CRTC;

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît que l'accès à des services de télécommunications fiables et rapides est un besoin essentiel de nos jours pour assurer le développement des municipalités rurales;

ATTENDU QUE le projet aiderait également la région à attirer les familles et les entreprises à s'y établir et à bénéficier des mêmes services que ceux offerts dans les centres urbains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Guy Dupuis que le Conseil appuie la compagnie Cogeco Connexion inc. dans ses démarches pour obtenir de l'aide financière aux programmes gouvernementaux afin de déployer la fibre optique dans notre municipalité ainsi que dans les autres municipalités de la MRC d'Arthabaska, tel que prévu initialement dans le projet collectif;

QUE la municipalité demande respectueusement aux autorités concernées d'acquiescer à la demande de subvention adressée par Cogeco Connexion inc.;

QUE l'appui de la Municipalité de Saint-Valère soit toutefois conditionnel à ce que Cogeco Connexion inc. s'engage à desservir 100 % du territoire de la municipalité.

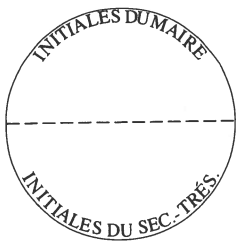
220-2019

Demande d'appui à la candidature pour la Ville de Drummond aux Jeux du Québec - été 2022.

CONSIDÉRANT l'impact positif indéniable des Jeux du Québec sur la jeunesse québécoise et le développement du sport amateur dans les régions du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Drummondville est finaliste pour l'obtention des Jeux du Québec —Été 2022;

CONSIDÉRANT que la tenue de ces Jeux dans la région du Centre-du-Québec bénéficiera à toutes les municipalités de cette dernière en termes de visibilité, d'achalandage et de tourisme;



No de résolution
ou annotation

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. F029

Demande d'appui à la candidature pour la Ville de Drummond aux Jeux du Québec - été 2022 (suite).

CONSIDÉRANT les retombées économiques envisagées par la tenue de ces Jeux pour notre région;

DÉCLARE que la Municipalité de Saint-Valère appuie la candidature de la Ville de Drummondville pour l'obtention de la présentation de la finale des Jeux du Québec — Été 2022;

DÉCLARE que la Municipalité de Saint-Valère informera ses citoyens, par divers moyens, de la tenue de ces Jeux;

DÉCLARE que la Municipalité de Saint-Valère encouragera sa population à assister aux Jeux et, au besoin, à devenir bénévole;

DÉCLARE que la Municipalité de Saint-Valère est ouverte à d'éventuelles propositions de collaboration avec la Ville de Drummondville dans le cadre des Jeux du Québec — Été 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Morissette et appuyée par Valérie Fortier que le Conseil appuie la candidature pour la Ville de Drummond aux Jeux du Québec – été 2022.

221-2019

Autorisation pour ouverture de poste de manœuvre à la voirie et au camionnage, pour remplacement de congé de maladie.

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Guy Dupuis que le Conseil autorise la demande d'ouverture de poste de manœuvre à la voirie et au camionnage pour remplacement de congé de maladie.

222-2019

Demande de renouvellement de chenil, 250, route 161, Monsieur Stéphane Chamard.

ATTENDU QUE Monsieur Stéphane Chamard a demandé au Conseil une demande de renouvellement de chenil, pour l'exploitation d'un Bouvier, un Bunnoodle, quatre Goldendoodles, deux Bergers Australiens, cinq Caniches, sept Yorkshires, un Labrador, deux Goldens Retriever;

ATTENDU QUE Monsieur Stéphane Chamard a établi son chenil au 250, route 161 sur le lot 5 180 499 du cadastre du Québec;

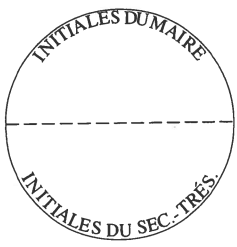
ATTENDU QUE la municipalité a délégué sa compétence à l'organisme de la SPAA concernant la gestion des plaintes et des licences des animaux domestiques;

ATTENDU QUE pour l'autorisation de sa demande, Monsieur Stéphane Chamard, devra se conformer aux règlements de la municipalité et la SPAA en vigueur sur le territoire ainsi que le règlement provincial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyée par Valérie Fortier que le Conseil autorise l'exploitation d'un chenil pour l'année 2019 à Monsieur Stéphane Chamard et ce, aux conditions suivantes :

QUE Monsieur Stéphane Chamard devra se procurer une licence annuelle pour chacun des chiens dont il est propriétaire. Ces licences sont disponibles au bureau de la SPAA;

QUE Monsieur Stéphane Chamard devra faire une demande de renouvellement à chaque année avant le 31 mars;



No de résolution
ou annotation

Demande de renouvellement de chenil, 250, route 161, Monsieur Stéphane Chamard (suite).

QUE l'autorisation sera acceptée après avoir eu une recommandation de la responsable de la SPAA qui confirme la conformité de l'installation ainsi que les réglementations;

QUE Monsieur Stéphane Chamard devra se conformer à toute nouvelle réglementation de la municipalité et de la SPAA et provincial, le cas échéant;

QU'à la suite d'une plainte, Monsieur Stéphane Chamard, devra régler le problème dans les trois jours suivant l'avertissement de la SPAA;

QU'à défaut Monsieur Stéphane Chamard devra respecter l'une ou l'autre des conditions ci-dessus mentionnées, dans le cas contraire, la présente autorisation sera automatiquement annulée.

223-2019

Autorisation des dépenses d'abrasif pour les chemins d'hiver 2019-2020 (sel et pierre).

Il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Yvon Martel que le Conseil autorise l'inspecteur en voirie, Monsieur Yvan Verville, à faire l'achat d'abrasif pour les chemins d'hiver 2019-2020, soit un mélange de poussière de pierre, de sable et de sel, pour un montant maximum de 20 000 \$.

224-2019

Autorisation des dépenses de voirie, secteur du rang Landry – subvention du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

QUE suite à l'acceptation de la subvention du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) par le ministre au montant de 19 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yvon Martel que le Conseil autorise les dépenses de voirie pour des travaux d'une partie du rang Landry, soit le creusage des fossés, l'excavation, la pose de membrane et le rechargement de la route au montant estimé de 55 000 \$.

225-2019

Gazonnière Vigneault inc. et demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour lotissement et aliénation pour une utilisation à des fins agricoles du lot 5 181 199 du cadastre du Québec appartenant à Éric Legault et Valérie Guillemette.

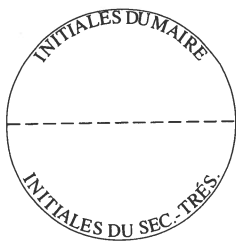
ATTENDU QUE Gazonnière Vigneault inc. s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec aux fins suivantes : autoriser Éric Legault et Valérie Guillemette à lotir et à aliéner le lot 5 181 199 du cadastre du Québec en faveur de Gazonnière Vigneault inc. à des fins agricoles, soit pour la culture et la mise en marché de gazon cultivé;

ATTENDU QUE l'immeuble visé par la demande est loué depuis 2009 par Gazonnière Vigneault inc. pour la culture et la mise en marché de gazon cultivé;

ATTENDU QUE la vente de l'immeuble en faveur de Gazonnière Vigneault inc. aura un impact majeur positif sur la vie et la rentabilité de l'entreprise;

ATTENDU QUE les activités agricoles seront maintenues dans le secteur et ce, sans impact, car l'immeuble visé sert déjà à des fins agricoles, soit la culture et la mise en marché de gazon cultivé;

ATTENDU QUE le projet maintient l'homogénéité du milieu, sans ajouter des contraintes nouvelles à l'agriculture;



No de résolution
ou annotation

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. F029

Gazonnière Vigneault inc. et demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour lotissement et aliénation pour une utilisation à des fins agricoles du lot 5 181 199 du cadastre du Québec appartenant à Éric Legault et Valérie Guillemette (suite).

ATTENDU QUE le projet préserve les ressources eau et sol dans la municipalité;

ATTENDU QUE le projet favorise le maintien d'une occupation dynamique du territoire dans ce secteur de la Municipalité de Saint-Valère;

ATTENDU QUE cette demande ne porte pas préjudice aux entreprises agricoles du secteur qui désireraient s'implanter, se développer ou diversifier leurs productions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil se montre favorable à la demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Gazonnière Vigneault inc., en vue d'autoriser le lotissement et l'aliénation, en sa faveur et à des fins agricoles soit pour la culture et la mise en marché de gazon cultivé, du lot 5 181 199 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, d'une superficie de 10 308,7 mètres carrés, en la Municipalité de Saint-Valère.

226-2019

Autorisation de rechargement de pierre, secteur du rang Landry.

Il est proposé par Guy Dupuis et appuyée par Valérie Fortier que le Conseil autorise les dépenses de voirie, secteur du rang Landry sur une distance d'environ 200 mètres, au montant de 23 880 \$, soit l'achat de pierre, le rechargement, la pose de membrane et le creusage de fossés, ce montant est avant taxes.

227-2019

Autorisation des dépenses du party des fêtes 2019 (employés).

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Guy Dupuis que le Conseil autorise les dépenses pour le party des fêtes des membres du Conseil municipal et des employés et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, à signer les documents et à faire les réservations nécessaires.

228-2019

Autorisation pour demandes de traverses aux différentes routes de la municipalité par Moto-Club Bois-Francs inc., saison 2019-2020.

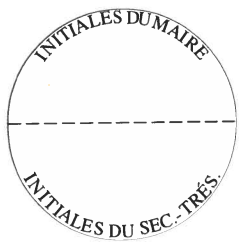
ATTENDU QUE le Conseil a reçu une demande en date du 28 août 2019 de Moto-Club Bois-Francs inc. afin d'obtenir l'autorisation pour la traverse des rangs 8, 10, 11, 12, Landry et Courtois et de la route Vigneault;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil donne l'autorisation à Moto-Club Bois-Francs inc. de passer sur le territoire de la municipalité pour l'année 2019-2020, à savoir le rang Courtois sur une distance de 0,45 kilomètre (sentier d'hiver avec la Ville de Victoriaville) et de 0,568 (sentier 4 saisons), la route Vigneault sur une distance de 0,35 kilomètre, le rang 10 sur une distance 0,7 kilomètre et enfin de traverser les rangs 8, 11, 12 et Landry. Toutefois, l'achat et l'installation des pancartes sont à la charge de Moto-Club Bois-Francs inc.

229-2019

Autorisation à engager des brigadières, substituts en remplacement de la brigadière actuelle (congé de maladie).

Il est proposé par Valérie Fortier et appuyé par Éric Morissette que le Conseil autorise le remplacement de la brigadière actuelle pour congé de maladie par Madame Caroline Pelletier, substitut le matin et Madame Brigitte Cloutier, substitut le midi et le soir et ce, jusqu'au retour du congé de maladie de Madame Carole Houle, soit aux mêmes conditions de travail.



No de résolution
ou annotation

230-2019

Remerciement à Monsieur François Bonnardel, ministre des Transports, pour la subvention du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Guy Dupuis que le Conseil tient à remercier le ministre des Transports, Monsieur François Bonnardel, pour l'aide financière de 19 500 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration, pour des travaux d'amélioration des routes de la municipalité.

231-2019

Remerciement à Monsieur André Lamontagne, ministre responsable de la région du Centre-du-Québec, pour la subvention du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

Il est proposé par Éric Morissette et appuyée par Valérie Fortier que le Conseil tient à remercier le ministre responsable de la région du Centre-du-Québec, Monsieur André Lamontagne, pour l'aide financière de 19 500 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration, pour des travaux d'amélioration des routes de la municipalité.

232-2019

Remerciement à Monsieur Éric Lefebvre, député d'Arthabaska, pour la subvention du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil tient à remercier le député d'Arthabaska, Monsieur Éric Lefebvre, pour l'aide financière de 19 500 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration, pour des travaux d'amélioration des routes de la municipalité.

233-2019

Autorisation afin de désigner le maire, Monsieur Marc Plante, à titre de célébrant pour le mariage ou l'union civile.

ATTENDU QUE les articles 366 et 521.3 (2) du *Code civil du Québec* permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au Directeur de l'état civil d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité que le maire, Monsieur Marc Plante, soit désigné comme célébrant compétent sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil demande au Directeur de l'état civil de désigner le maire, Monsieur Marc Plante, comme célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire.

234-2019

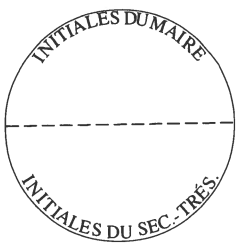
Autorisation de formation sur la « Gestion des appels d'offres et jurisprudence récente en gestion municipale » de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour le directeur général, le 6 novembre 2019.

Il est proposé par Yvon Martel et appuyée par Valérie Fortier que le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, à suivre la formation sur la « Gestion des appels d'offres et jurisprudence récente en gestion municipale » de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra le 6 novembre 2019 à Drummondville, pour un montant de 316 \$ plus taxes. La municipalité autorise les dépenses.

235-2019

Contribution pour achat de fleurs suite au décès de Madame Caroline Marchand.

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Éric Morissette que le Conseil contribue à l'achat de fleurs pour un montant de 20 \$ et ce, suite au décès de Madame Caroline Marchand, directrice de l'aménagement et secrétaire-trésorière adjointe de la MRC d'Arthabaska.



No de résolution
ou annotation

236-2019

Autorisation d'achat de pancartes pour les routes en milieu rural/agricole.

Il est proposé par Valérie Fortier et appuyé par Guy Dupuis que le Conseil autorise l'achat de quatre pancartes qui seront installées sur les routes numérotées, soit deux sur la route 161 et deux sur la route 261, pour un montant d'environ 500 \$ avant taxes.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes :

217-2019, 221-2019, 223-2019, 224-2019, 225-2019, 226-2019, 227-2019, 229-2019, 233-2019, 234-2019, 235-2019, 236-2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois de septembre deux mille dix-neuf.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

Lecture de la correspondance
Le directeur général donne lecture de la correspondance.

Ministère des Affaires municipales et de l'habitation : Prolongation délai accordé modification du plan d'urbanisme
MRC d'Arthabaska : Projet de résolution Cogeco municipalités
Stéphane Chamard : Demande de renouvellement de permis de chenil 2019
Gouvernement du Québec : Monsieur François Bonnardel, ministre des Transports
Cabinet du maire – Ville de Drummondville : Jeux du Québec – été 2022
Me Gilles Gagnon, notaire : Demande d'aliénation et de lotissement dossier Gazonnière
Moto-Club Bois Francs inc. : Demande de traverses municipales
La Nouvelle union : Publication des avis publics
Madame Annie Fournier : Chronique santé
La Sécurité alimentaire : Demande de soutien financier
Association pulmonaire du Québec : Sensibilisation de campagnes environnementales
Fondation de l'hôpital HDA : Invitation à la 20^e édition souper gastronomique
Revue/dépliants : InfraStructures, ContactPlus, Convergence SST, Quorum, Marché Municipal, Québec Vert, Construire.

237-2019

Clôture de la séance.

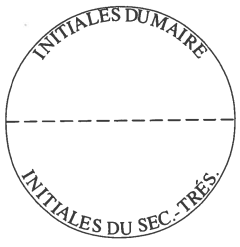
Il est proposé à 20 h 46 par Marcel Larochelle que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Marc Plante
Maire

Marc Plante
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

